

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2014

sous la présidence de Monsieur Serge PRATO, Maire.

Présents : MM. PRATO, SERRANO, GUENEBAUD, Mme GARIN, MM. GERIN-JEAN, CERATO, GALFARD, CICCOLI, GAUTHIER, Mme GIRAUD.

Absents excusés : Mme MICHEL, M. HONNORE (pouvoir à M. CERATO), M. LEYDET, Mme VACCAREZZA (pouvoir à M. CICCOLI), M. BRAVARD

Secrétaire de séance : Mme GARIN

Ordre du jour

Le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux le compte rendu du 20 janvier 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION

1) BUDGET DE L'ATELIER RELAIS - EXERCICE 2013

-Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 pour la comptabilité du budget de l'Atelier Relais,

-Considérant les opérations exactes,

** le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion 2013 concernant le Budget de l'atelier relais, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

2) BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2013

-Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 pour la comptabilité du budget du Camping Municipal,

-Considérant les opérations exactes,

** le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion 2013 concernant le budget du Camping Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

3) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013

-Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 pour la comptabilité du budget Eau et Assainissement,

-Considérant les opérations exactes,
* le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion 2013 concernant le Budget Eau & Assainissement, comptabilité M49, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4) BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2013

-Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 pour la comptabilité de la Commune,

-Considérant les opérations exactes,
* le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion 2013 concernant le Budget de la Commune, comptabilité M14, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

1) BUDGET DE L'ATELIER RELAIS - EXERCICE 2013

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il est procédé au vote du Compte Administratif...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le Compte Administratif du budget de l'atelier relais pour l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Dépenses de fonctionnement réalisées	14 888,43 €
* Recettes de fonctionnement réalisées	14 886,86 €
Résultat de l'exercice 2013	- 1,57 €
Résultat antérieur reporté	+ 1,57 €
Résultat de clôture 2013	0 €

* Dépenses d'investissement réalisées	4 723,10 €
* Recettes d'investissement réalisées	15 795,89 €
Résultat de l'exercice 2013	+11 072,79 €
Solde antérieur reporté	+6 428,04 €
Résultat de clôture 2013	Excédent de 17 500,83 €
Excédent global de clôture	17 500,83 €

2) BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2013

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il est procédé au vote du Compte Administratif...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le Compte Administratif du budget du Camping Municipal pour l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Dépenses d'exploitation réalisées	198 069,39 €
* Recettes d'exploitation réalisées	210 329,81 €
Résultat de l'exercice 2013	12 260,42 €

Résultat antérieur reporté		+	918,88 €
Résultat de clôture 2013	Excédent de		13 179,30 €

* Dépenses d'investissement réalisées	36 925,82 €		
* Recettes d'investissement réalisées	51 687,92 €		
Résultat de l'exercice 2013			14 762,10 €
Solde antérieur reporté			-1 074,26 €
Résultat de clôture 2013	Excédent de		13 687,84 €
Excédent global de clôture			26 867,14 €

* Restes à Réaliser Dépenses d'Investissement 123 494,09 €
 * Restes à Réaliser Recettes d'Investissement 110 000,00 €
 - Le CM décide de les intégrer au Budget Primitif 2014.

3) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il est procédé au vote du Compte Administratif ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le Compte Administratif du budget de l'eau et de l'assainissement, comptabilité M49, pour l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Dépenses d'exploitation réalisées	37 325,02 €		
* Recettes d'exploitation réalisées	54 291,10 €		
Résultat de l'exercice 2013		+	16 966,08 €
Résultat antérieur reporté		+	6 960,46 €
Résultat de clôture 2013	Excédent		23 926,54 €

* Dépenses d'investissement réalisées	38 991,90 €		
* Recettes d'investissement réalisées	45 168,64 €		
Résultat de l'exercice 2013		+	6 176,74 €
Résultat antérieur reporté		+	104 542,17 €
Résultat de clôture 2013	Excédent		110 718,91 €
Excédent global de clôture			134 645,45 €

* Restes à Réaliser Dépenses d'Investissement 100 766,79 €
 * Restes à Réaliser Recettes d'Investissement 0,00 €
 - Le CM décide de les intégrer au Budget Primitif 2014.

4) BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2013 –

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il est procédé au vote du Compte Administratif...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte Administratif du budget de La Commune, comptabilité M14, pour l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Dépenses de fonctionnement réalisées	1 094 795,54 €		
* Recettes de fonctionnement réalisées	1 357 499,07 €		
Résultat de l'exercice 2013	262 703,53 €		
Résultat antérieur reporté	0,00 €		
Résultat de clôture 2013	Excédent	262 703,53 €	
* Dépenses d'investissement réalisées	516 285,26 €		
* Recettes d'investissement réalisées	428 684,76 €		
Résultat de l'exercice 2013	- 87 600,50 €		
Solde antérieur reporté	+ 162 299,32 €		
Résultat de clôture 2013	Excédent	74 698,82 €	
Excédent global de clôture		337 402,35 €	

Restes à Réaliser Dépenses d'Investissement 1 090 216,85 €
Restes à Réaliser Recettes d'Investissement 1 051 736,85 €

- Le CM décide de les intégrer au Budget Primitif 2014.

III – AFFECTATION DU RESULTAT

1) BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL - EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif de 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Excédent d'exploitation de	13 179,30 €
* Excédent d'investissement de	13 687,84 €
* Restes à Réaliser Dépenses Investissement	123 494,09 €
* Restes à Réaliser Recettes Investissement	110 000,00 €
Soit un déficit de	13 494,09 €

Considérant que la section d'investissement n'a pas besoin d'être financée (excédent d'investissement supérieur au déficit des restes à réaliser - + 193,75 €),

Et compte tenu du projet de construction de la piscine privative, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit **6 179,30 €** en investissement.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget du Camping Municipal 2014 comme suit :

* 002 – résultat d'exploitation reporté : **7 000,00 €**

* 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé : **6 179,30 €**

* 001 – résultat d'investissement reporté : **19 867,14 €**

2) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49 - EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif de 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

* Excédent d'exploitation de **23 926,54 €**

* Excédent d'investissement de **110 718,91 €**

Les restes à réaliser en section d'investissement se totalisant comme suit :

* Restes à Réaliser Dépenses Investissement 100 766,79 €

* Restes à Réaliser Recettes Investissement 0,00 €

Soit un déficit de **100 766,79 €**

Considérant que la section d'investissement n'a pas besoin d'être financée (excédent d'investissement supérieur au déficit des restes à réaliser - + 9 952,12),

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- De reporter l'excédent d'exploitation à la ligne 002 en recettes d'exploitation
- De reporter l'excédent d'investissement à la ligne 001 en recettes d'investissement

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget de l'Eau et de l'Assainissement 2014 comme suit :

* 002 – résultat d'exploitation reporté : 23 926,54 €

* 001 – résultat d'investissement reporté : 110 718,91 €

3) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M14 - EXERCICE 2013 –

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2013 qui fait apparaître les résultats suivants :

• **un excédent de fonctionnement de 262 703,53 €**

• **un excédent d'investissement de 74 698,82 €**

Le Maire rappelle la clôture du budget de l'atelier relais au 31 décembre 2013 et donc l'intégration du résultat de ce budget (excédent d'investissement de 17 500,83 €) au budget communal.

L'excédent d'investissement cumulé est de 92 199,65 €

* Restes à Réaliser en Dépenses Investissement : 1 090 216,85 €

* Restes à Réaliser en Recettes Investissement : 1 051 736,85 €

Soit un **déficit de 38 480,00 €**

Considérant que la section d'investissement n'a pas besoin d'être financée (excédent d'investissement supérieur au déficit des restes à réaliser),

Considérant les travaux de réhabilitation de l'ancienne Auberge du Parc

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement en investissement.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget principal 2014 comme suit :

* 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 262 703,53 €

* 001- Report excédent d'investissement : 92 199,65 €

IV – OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2014 -

Le Maire présente le programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable de la forêt communale.

Il précise les travaux envisagés qui concernent :

- des travaux de maintenance, d'un montant de 2 580,00 HT :

* Création de périmètre : traitement manuel - 1,25 km – Le Cougulet-Chalvet-La Sambuque

* Création de périmètre - débroussaillage sur 1ml de rayon autour des arbres repérés (limites naturelles) - 1,19 km – Le Cougulet-Chalvet-Sambuque

- des travaux d'accueil : entretien des aires d'accueil et de zone touristique – Canton de Chalvet, d'un montant de 1 200 € HT

- des travaux sylvicoles : dépressage avec nettoyage de jeune peuplement suite à coupe définitive – parcelles 11 et 12 – 0,60 ha, d'un montant de 2 300,00 € HT

* *Le Conseil Municipal décide de retenir parmi les travaux préconisés les travaux de maintenance pour un montant de **2 580,00 € HT** et les travaux d'accueil pour un montant de **1 200,00 € HT**.*

V – COLLEGE RENE CASSIN – DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège René CASSIN sollicite une participation financière de la Commune pour réduire le prix des voyages scolaires en Italie et en Espagne, estimés respectivement à 228 € et à 325 € par enfant.

Il précise que **14 élèves** domiciliés à Saint-André-les-Alpes sont à ce jour concernés par ces séjours.

** Le Conseil Municipal décide de verser **30 € par enfant** domicilié à Saint-André-les-Alpes. Cette aide sera versée directement aux familles concernées par l'intermédiaire du CCAS.*

VI – SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS –

Le Maire informe les élus que le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts, sollicité pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne auberge du Parc, n'est pas encore parvenu en Mairie. Ce point de l'ordre du jour est **reporté**.

VII – RENFORCEMENT BT CHEMIN DES VERTUS – CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COLLECTIVITES ELECTRIFIEES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (FDCE AHP 04) ET LA COMMUNE

Le Maire présente la demande de PIQU'ELEC à DIGNE LES BAINS à qui la FDCE AHP a confié l'étude d'électrification : renforcement BT Chemin des Vertus.

A cet effet, il indique qu'il doit signer la convention A.er.85 pour notamment le remplacement d'un poteau bois par un support béton sur la parcelle communale D 96, lieu-dit « Les Glaires ».

** Le CM autorise le Maire à signer cette convention de A.er.85 à intervenir entre La FDCE AHP et la Commune de Saint-André-les-Alpes.*

VIII – RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'INSTALLATION DES CLOCHES ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE AVEC AZUR CARILLON

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de maintenance pour la révision de l'installation campanaire de l'église avec la Société Azur Carillon Provence Electrotechnique.

La Société s'engage à assurer la vérification et l'entretien de l'installation campanaire comprenant 1 horloge, 2 cloches, 2 jougs, 2 battants, 2 tintements, 2 moteurs de volée, 4 cadrans.

Le contrat est conclu pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2014. Il sera renouvelable pour des périodes identiques par tacite reconduction pour une durée maximum de 3 ans. Le montant de **l'abonnement annuel** d'entretien est de **435 € HT**, révisable selon l'indice ICHT.

IX – PROJET DE DECRET PORTANT DELIMITATION DES CANTONS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Le Maire rappelle que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités avait, entre autres dispositions très contestées à

l'époque, créé le Conseiller Territorial, élu devant siéger respectivement dans une nouvelle assemblée départementale et au sein du Conseil Régional.

Il précise que, sans remettre en cause les dispositions de cette loi, une nouvelle loi refusée par le Sénat mais adoptée par 26 voix d'avance à l'Assemblée Nationale le 17 mai 2013 a fait le choix de supprimer le Conseiller Territorial et de lier le rééquilibrage démographique des cantons d'une autre règle constitutionnelle, celle de la parité femme/homme dans la représentation électorale. De ce fait, dès 2015, il faudra élire deux conseillers départementaux dans le cadre d'un binôme à parité par canton pour composer le Conseil départemental. Ce qui a pour conséquence de diviser par deux le nombre des cantons que nous connaissons.

Dans notre département et conformément aux dispositions légales, une nouvelle carte cantonale a été élaborée et présentée par Madame le Préfet pour avis du Conseil Général le 24 janvier dernier.

L'assemblée départementale a émis un avis défavorable au projet de décret portant délimitation des cantons.

Cet avis a été adopté à l'unanimité moins deux conseillers ne souhaitant se prononcer.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de Saint-André-les-Alpes,

* Considérant l'avis unanime de rejet du projet de décret portant réforme de la carte cantonale par l'assemblée départementale,

* Considérant que nous ne nous résignons pas à voir gommer toutes les incohérences de ce projet relevées par l'assemblée départementale,

* Considérant l'absence totale de concertation des élus locaux qui n'est pas digne d'une démocratie moderne,

* Considérant que le seul critère démographique prend volontairement le pas sur l'étendue de nos territoires,

* Considérant qu'il revenait malgré tout au Conseil Général dans son avis de faire des propositions pour corriger ce « charcutage » qui ne respecte ni les bassins de vie, ni les bassins d'emploi, ni les communautés de communes existantes et encore moins les populations dans leurs habitudes de vie,

DEMANDE

1 - de réétudier le projet de décret portant délimitation des cantons des Alpes de Haute Provence,

2 - d'associer les élus locaux à une délimitation des cantons dans le département.

X – QUESTIONS DIVERSES

• Construction d'une piscine privative au Camping municipal Les Iscles

Le Maire indique que les 17 plis reçus dans le cadre des travaux de construction d'une piscine privative au camping municipal « Les Iscles » ont été ouverts lundi 24 février 2014. Tous les lots ont reçu au minimum une

offre. Le montant estimatif global est d'environ 209 000 € HT. Ce montant, en baisse par rapport à la précédente consultation, reste supérieur aux prévisions budgétaires.

Le Maire précise que toutes les offres ont été remises au maître d'œuvre pour analyse.

Il faudra ensuite que le Conseil Municipal affirme sa position par rapport à l'enveloppe budgétaire.

- **Absence de sanitaire à l'église** : problème pour les paroissiens et l'accueil de nuit de SDF.

** Le CM est favorable à l'installation d'un WC broyeur.*

Un devis sera demandé à un plombier.

Ordre du jour épuisé, séance close à 20 h 35.